

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit : AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes
Code du produit : PA00187706
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Fonction ou Catégorie d'usage : Produits d'assainissement de l'air

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58
frconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]**

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36
Xi; R38
R43
N; R51/53

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Conserver hors de la portée des enfants.
P280 - Porter des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment de l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	5 - 10	Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	(n° CAS) 88-41-5 (Numéro CE) 201-828-7	1 - 5	N; R51/53	Aquatic Chronic 2, H411
a,3,3-Trimethylcyclohexylmethyl formate	(n° CAS) 25225-08-5 (Numéro CE) 246-735-2	1 - 5	N; R51/53	Aquatic Chronic 2, H411
Lauraldehyde	(n° CAS) 112-54-9 (Numéro CE) 203-983-6	1 - 5	Xi; R38 R43	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Undecylenal	(n° CAS) 112-45-8 (Numéro CE) 203-973-1	1 - 5	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	(n° CAS) 18479-58-8 (Numéro CE) 242-362-4 (N° REACH) 01-2119457274-37	1 - 5	Xi; R38	Eye Irrit. 2, H319
Linalyl Acetate	(n° CAS) 115-95-7 (Numéro CE) 204-116-4 (N° REACH) 01-2119454789-19	1 - 5	Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Decanal	(n° CAS) 112-31-2 (Numéro CE) 203-957-4	1 - 5	N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319
Octanal	(n° CAS) 124-13-0 (Numéro CE) 204-683-8	1 - 5	Xi; R36/38 N; R51/53 R10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Terpineol	(n° CAS) 8000-41-7 (Numéro CE) 232-268-1	1 - 5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Hexyl Acetate	(n° CAS) 142-92-7 (Numéro CE) 205-572-7 (N° REACH) 01-2119976337-25	1 - 5	N; R51/53 R10	Flam. Liq. 3, H226
Habanolide	(n° CAS) 111879-80-2 (Numéro CE) 422-320-3 (Numéro index) 606-092-00-4 (N° REACH) 01-0000016883-62	1 - 5	N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Florol	(n° CAS) 63500-71-0 (Numéro CE) 405-040-6 (Numéro index) 603-101-00-3 (N° REACH) 01-2119455547-30	1 - 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Hexahydro-Methanoindenyl Propionate	(n° CAS) 68912-13-0 (Numéro CE) 272-805-7	1 - 5	N; R51/53	Aquatic Chronic 2, H411
Citronellol	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	< 1	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Hexyl Salicylate	(n° CAS) 6259-76-3 (Numéro CE) 228-408-6 (N° REACH) 01-2119638275-36	< 1	Xi; R38 R43 N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410
Citronellyl Acetate	(n° CAS) 150-84-5 (Numéro CE) 205-775-0	< 1	Xi; R38 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
Gamma-Undecalactone	(n° CAS) 104-67-6 (Numéro CE) 203-225-4 (N° REACH) 01-2119959333-34	< 1	N; R51/53	Aquatic Chronic 3, H412

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Geranyl Acetate	(n° CAS) 105-87-3 (Numéro CE) 203-341-5	< 1	Xi; R38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Pentadecalactone	(n° CAS) 106-02-5 (Numéro CE) 203-354-6	< 1	R43	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Citrus Aurantifolia Oil	(n° CAS) 8008-26-2 (Numéro CE) 616-919-0	< 1	Xn; R65 Xi; R38 R43 N; R51/53 R10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
4-(4-methyl-3-pentenyl)Cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	(n° CAS) 37677-14-8 (Numéro CE) 253-617-4	< 1	N; R51/53	Aquatic Chronic 2, H411
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	(n° CAS) 68039-49-6 (Numéro CE) 268-264-1 (N° REACH) 01-2119982384-28	< 1	Xi; R36/38 R43 R52/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Methylenedioxyphenyl Methylpropanal	(n° CAS) 1205-17-0 (Numéro CE) 214-881-6	< 1	R43 N; R51/53	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Cyclopropanecarboxylic acid, 2-methyl-2-[(1,2,4-trimethyl-2-penten-1-yl)oxy]propyl ester	(n° CAS) 676532-44-8	< 1	R43 N; R51/53	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Eternuement. Maux de tête. Somnolence. Vertiges. Essoufflement.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Non applicable.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés.

Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants appropriés.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
-----------	--------	-------	-----------------------

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	limpide.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	≥ 71	°C	
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible		
Flammabilité (solide, gaz)	Ininflammable		
Limites explosives	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Insoluble dans l'eau.		
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
Viscosité	10 - 150	cP	
Propriétés explosives	Pas d'informations complémentaires disponibles		
Propriétés comburantes	Pas d'informations complémentaires disponibles		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

FEBREZE Bouquet d'Agrumes	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets et symptômes indésirables	: Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour les yeux. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: modérée pour la peau. Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles: inhalation, peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
--------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

FEBREZE Bouquet d'Agrumes	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations	: Aucun autre effet connu.
---------------------	----------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1.	Législation régionale (déchets)	: L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
13.1.2.	Recommandations pour l'élimination	: Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. . Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
13.1.3.	Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU	: 3082
N° UN (ICAO)	: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-t-Butylcyclohexyl Acetate), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 9
Classe (ICAO)	: 9 - Matières et objets dangereux divers

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Étiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :
Polluant marin



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90
Code de classification (ONU) : M6
Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2	Méthode de calcul

AmbiPur Car (diffuseur et recharge) - Bouquet d'Agrumes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Eye Irrit. 2	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit